Vous êtes propriétaire sur le Grand Armagnac et vous souhaitez faire des travaux dans votre logement ?

Dans le cadre du Pacte Territorial, la CCGA vous accompagne dans la réalisation des travaux de votre logement (adaptation, rénovation énergétique, travaux lourds) :

- accompagnement gratuit dans tout le parcours de travaux en proposant un appui technique et administratif,
- aides financières complémentaires à celle de l'ANAH.

Prenez contact dès à présent, avec le guichet France Rénov' du Gers qui vous guidera dans vos démarches.

Guichet France Rénov' du Gers accueil téléphonique **05.62.67.31.30** :
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h
- Mercredi : 9h à 12h

L'accueil du public se fait uniquement sur rendez-vous, les **3èmes mercredis du mois**, de 14h à 17h, au siège de la Communautés de Communes (1550 Route de Cazaubon, à Éauze).

PRÉFET DU GERS
Liberté Égalité Fraternité

Agence nationale de l'habitat Anah

LE DÉPARTEMENT

avec

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Communauté de Communes GRAND ARMAGNAC

Attention, il existe des arnaques, alors soyez vigilants !

Pour réaliser vos travaux en toute sérénité, suivez nos conseils et bons réflexes. Et si vous avez le moindre doute, à n'importe quel moment de votre projet : contactez un conseiller France Rénov'.

Les 3 types de démarchage

Par téléphone

Le démarchage téléphonique est interdit par la loi. Les administrations ne démarchent pas pour les travaux. En aucun cas une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah, de France Rénov' ou d'un organisme public pour vous démarcher.

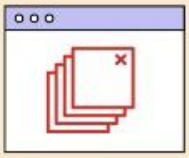

Sur internet

Ne laissez pas vos coordonnées personnelles et identifiants fiscaux sur les sites internet de rénovation. Avec ces informations un tiers malveillant pourrait demander des aides d'État à votre place.

À domicile

Ne signez rien lors de la première visite.
Prenez le temps de faire des devis comparatifs.